



**-Dossier de presse du 21 avril 2009- Partie n°2**

## **Antennes-relais : circulez, il n'y a rien à voir !**

Depuis quelques semaines de nouvelles voix s'élèvent pour tenter d'éteindre l'incendie autour des antennes-relais et des effets de leurs rayonnements sur les populations riveraines, reprenant le leitmotiv des opérateurs sur la faiblesse des niveaux d'exposition.

En lieu et place d'arguments scientifiques et de références, nous avons le droit à des attaques souvent ignobles contre ceux qui osent émettre l'hypothèse d'un risque et à des démonstrations contre-scientifiques.

Première publication scientifique attaquée, le programme **REFLEX**. Programme européen impliquant douze équipes de recherche à travers l'Europe et financé exclusivement sur fonds publics.

L'objectif de ce programme était de vérifier si les radiofréquences (EMF) de la téléphonie mobile représentent un risque pour la santé des humains. Exposition de cellules vivantes à des ondes électromagnétiques de 1800 MHz et analyse des chromosomes. *«Notre hypothèse de départ fut que, même en recourant aux techniques d'études les plus modernes, nous ne serions pas capables de pouvoir apporter la preuve que les EMF peuvent influencer négativement le programme de cellules vivantes. Comme vous allez le voir, les choses se sont passées autrement qu'attendues».* (Conférence de presse Adlkoffer, décembre, 2004, traduction Marion Dupuis, Lettre Priartem 16/17)

Les résultats ont montré, selon le Professeur Adlkoffer, coordinateur du programme que *« Les RF-EMF sont à même de produire, en dessous des limites de sécurité actuellement en vigueur des ruptures d'ADN... d'augmenter le nombre d'aberrations chromosomiques... et de modifier l'expression des gènes dans divers systèmes de cellules. »* Il poursuit, en indiquant : *« Ces résultats sont, jusqu'ici, soit ignorés, soit, lorsque ceci n'est plus possible, critiqués comme étant éminemment douteux et ce de la part des milieux concernés. Ils accroissent la probabilité d'un lien causal entre l'exposition à ces RF et le développement de maladies chroniques ou seulement de troubles fonctionnels »...*

*« Comme une régulation erronée de ces processus (prolifération, différenciation, apoptose) constitue la base de toutes les maladies chroniques, telles que cancer, Alzheimer..., la clarification de cette question doit être au centre des futures recherches. »*(La Lettre de Priartem, 16/17)

Les résultats de REFLEX n'auraient jamais traversé la frontière allemande si les associations Priartem et Agir ne les avaient fait connaître.

Durant quatre ans, de nombreuses têtes chercheuses ont dû se pencher sur ces résultats très gênants pour l'industrie afin de trouver la faille. Mais la méthodologie était irréprochable et le protocole parfaitement construit. Les fins limiers du lobby ne lâchant jamais prise, fin 2008 sont apparues des accusations de « tricherie ». Par un grossier procédé de généralisation, non scientifique celui-là, on profite d'un problème sur une étude réalisée, en 2008, par une des douze équipes de recherche ayant participé à REFLEX, pour attaquer l'ensemble du programme réalisé 4 ans avant.

Les faits – bien étranges d'ailleurs – se passent dans l'ancien laboratoire de Rüdiger (aujourd'hui, parti à la retraite) : une technicienne laisse traîner sur son bureau une feuille

montrant qu'elle a falsifié, en 2008, les données. Le Recteur de l'Université de Vienne, sans autre forme de procès et sans en avertir les deux principaux intéressés, le Professeur Rüdiger et le Professeur Adlkofer, fait retirer de la liste des publications de l'Université l'ensemble des publications auxquelles a participé cette technicienne, mais exclusivement lorsque celles-ci touchent à la téléphonie mobile. ET, à partir de là, voilà que l'on répand le soupçon sur l'ensemble du programme. Le procédé est tellement grossier que l'on pourrait espérer qu'il ne serait pas repris. Pas du tout ! D'éminents scientifiques nationaux, que l'on a vu moins exigeants sur d'autres travaux, reprennent à leur compte les termes de « tricherie ».

Deuxième publication visée : **l'étude TNO**, étude hollandaise menée par une équipe de recherche publique à la demande du gouvernement hollandais. L'objet de cette étude était d'étudier les effets comparés des différentes fréquences utilisées par la téléphonie mobile sur une population de cobayes volontaires. Celle-ci avait été divisée en deux groupes : un groupe de personnes se déclarant électrosensibles, un groupe de personnes n'ayant manifesté aucune signe préalable d'électrosensibilité. Les deux populations ont été exposées en double aveugle, durant  $\frac{3}{4}$  d'heures à des champs de 900, 1800 ou 2100 MHz de 0,7 V/m ou à un champ placebo. Deux types de tests ont été réalisés : tests de bien être et tests cognitifs. Les résultats ont confirmé une sensibilité particulière de la première population. Ils ont montré que toutes les fréquences pouvaient avoir des incidences mais que celles de l'UMTS semblaient plus fortes.

Ces résultats gênent, qu'à cela ne tienne, on va demander à une commission *ad hoc* de les revoir. Une fois les nouveaux calculs faits, il n'y aura plus aucun problème.

Par ailleurs, l'étude est répliquée en Suisse, la réplique étant financée par la Fondation suisse de recherche sur la téléphonie mobile, donc sur financement en partie privé. Sans faire de procès d'intention, il convient de rappeler les résultats d'une autre étude suisse sur la corrélation existant entre le type de financement et le résultat des recherches sur les portables (A. Huss et al., « Source of funding and results of studies of health effects of mobile phone use, systematic review of experimental studies », *Environ Health Perspect*, 2007, 115 (1) 1-4). Cette étude ne confirme pas les résultats de TNO mais ses auteurs précisent que l'absence d'effets au bout de 45 minutes d'exposition ne garantit pas une absence d'effets en situation d'exposition chronique.

Mais c'est sur le **rapport BioInitiative** que se concentre la plus grande partie des attaques ou plutôt sur la personne qui a initié la formation du groupe de chercheurs qui a rédigé le rapport. Rappelons que ce rapport qui constitue la somme la plus importante et la plus précise d'expertise sur le domaine des champs électromagnétiques a été rédigé par des chercheurs de très grande réputation internationale qui ont tous publié à plusieurs reprises des résultats de recherche sur le dossier CEM et santé. Epidémiologistes et biologistes ou neurobiologistes ont accepté de faire un travail de recension scientifique tout à fait remarquable. La qualité de celui-ci a été validée par l'agence européenne de l'environnement et a servi de support scientifique aux avis et résolutions votées récemment par le Parlement européen. Plutôt que de se pencher sur le contenu quitte à en discuter certains aspects - c'est du débat que sortent les avancées - on a vu certains experts, y compris des représentants d'agence publique, ceux-là même qui peuvent justifier les liens que nouent certains scientifiques avec les industriels, rejeter, a priori, sans la moindre justification scientifique, la totalité du rapport en raison des activités professionnelles de l'initiatrice du groupe. Si le rapport doit être critiqué, il doit l'être sur des bases scientifiques sérieuses et non sur de vils ragots.

Le dossier de santé publique de la téléphonie mobile mérite un traitement plus sérieux que celui-là. Les responsables politiques qui ont été trompés sur de précédents dossiers ne peuvent pas aujourd'hui se laisser abuser par ce type de manœuvres. Face à un risque émergent une étude qui montre un effet ne peut être annihilée par une autre qui n'en trouve pas. Ce sont des études pionnières qui ont été à l'origine de la reconnaissance des problèmes de l'amiante, du tabac... Ne laissons pas enterrer celles qui existent aujourd'hui sur la téléphonie mobile.